

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201121-20260918-2026_31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2026/31

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Le DIX HUIT SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 08/09/2026

Présents : LOMBARD Jean-Marc, FRANCOIS Yannick, VAGINAY Valérie, LOMBARD Hervé, FARJOT Catherine, PEREZ Virginie, LOMBARDET Nathalie, DAÈNE Astrid, COLAS Gérald, DUBOIS Laurine

Absents excusés : Jérôme DEAL

Secrétaire : Laurine DUBOIS

Délibération publiée le 21/09/2026

DÉSIGNATION D'UN·E ADJOINT·E CHARGÉ·E DE REPRÉSENTER LA COLLECTIVITÉ DANS LES ACTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de désigner un·e adjoint·e chargé·e de représenter la collectivité dans les actes administratifs.

Les acquisitions et les cessions immobilières poursuivies par la commune peuvent être concrétisées par la rédaction en la forme administrative des actes de vente, ce qui permet, dans le cadre de transactions ne comportant pas de difficulté juridique particulière, d'économiser les frais d'un acte notarié.

Le Maire a qualité pour recevoir et authentifier lesdits actes, tel un notaire. Cependant, la commune de JARNOSSE étant également partie à l'acte en tant qu'acquéreur ou vendeur doit être représentée par un·e adjoint·e.

Le conseil municipal est invité à désigner cet·te adjoint·e, étant précisé que chaque transaction immobilière fera l'objet d'une délibération spécifique prise au vu de l'avis du service des Domaines, lorsque celui-ci est requis.

VU le Code général des collectivités territoriales, article L. 1311-13,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de concrétiser certaines transactions immobilières par acte administratif,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal DÉSIGNE, Monsieur Yannick FRANCOIS, Adjoint au Maire, pour représenter la commune dans les actes en la forme administrative.

Fait à JARNOSSE, le 18 septembre 2026

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Laurine DUBOIS

